



Paul Gazon

Les Carnets de P-gaz



Août 2024

Carnet IV - Annexe IV

Quelques articles et documents

à propos des armes à impulsion électrique et des tasers



[Accueil](#)

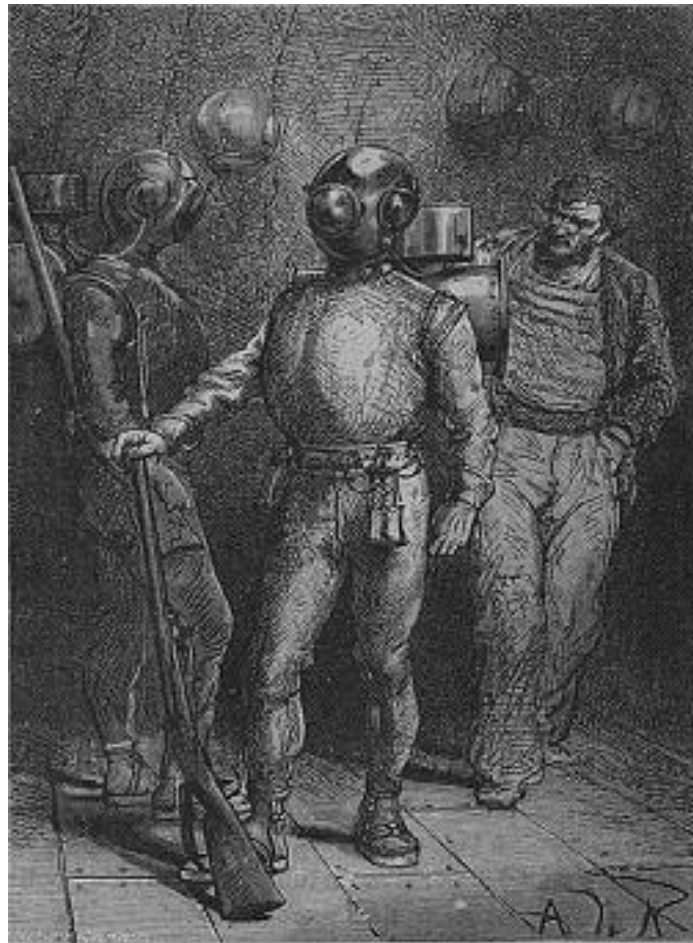
[Sommaire](#)

- Lien vers quelques chapitres de [20 000 lieues sous les mers](#)
- [Le texte en anglais de "Tom Swift and his electric rifle"](#)
- Des informations sur diverses déclinaisons de ces armes électriques
- En mode de contact
- Utilisées à distance
- Le Taser, tout d'abord
- Mais on a inventé mieux, le fusil à pompe Taser XREP
- Reste à savoir si les forces de police ne seront pas enclines à faire usage de cette arme ... plus souvent
- Ensuite, le Taser à longue portée
- Ces armes à impulsion électrique ont suscité la polémique
- Parmi une multitude d'articles amenant aux questionnements soulevés par ces nouvelles armes, j'en ai sélectionné et retranscrit quelques-uns dans cette annexe (afin d'un peu en faciliter la lecture) ; ils m'apparaissent susceptibles d'alimenter quelques réflexions sur le sujet
- Et tout d'abord quelques utilisations policières ...
- *Les Tasers au Canada ... la mort de Robert Dziekanski*
- *Mai 2008, Radio-Canada rapporte qu'un homme de 82 ans a subi trois décharges de Taser, allongé sur un lit d'hôpital*
- *La police confond la canne d'un aveugle avec un sabre*
- Quelques utilisations délinquantes ensuite ...
- *Agression au Taser ; un quadragénaire victime de voleurs peu arrangeants*
- *Agressé chez lui avec un Taser par deux individus cagoulés*
- *L'étudiante paralysée au Taser et violée*
- *Et puis ... dans un registre relativement extraordinaire ... ! Un violoniste agressé au Taser pour son Stradivarius*
- Donc, la musique n'adoucit pas les mœurs de tout le monde

- Défense personnelle avec ces armes ... et quelques risques
- *Un buraliste grièvement brûlé par son propre Taser*
- Petit retour aux valeurs de certains arts martiaux
- "Karate ni sente nashi"



Pour la petite histoire, Jules Verne a inventé une espèce d'arme Taser ... en 1875 !



En effet, l'équipe du capitaine Nemo du roman "20 000 lieues sous les mers" utilisait des armes électriques assez spéciales tirant des sortes de sphères de verre dont le fonctionnement s'apparentait à celui des "bouteilles de Leyde" (Wikipédia), ancêtre du condensateur, ... or la cartouche du Taser XREP n'est autre qu'un condensateur élaboré.



Lien vers quelques chapitres de [20 000 lieues sous les mers](#)

Extraits ...

Cependant, il me semble que dans cette demi-obscurité, et au milieu de ce liquide très dense par rapport à l'atmosphère, les coups ne peuvent porter loin et sont difficilement mortels ?

Monsieur, avec ce fusil tous les coups sont mortels, au contraire, et dès qu'un animal est touché, si légèrement que ce soit, il tombe foudroyé.

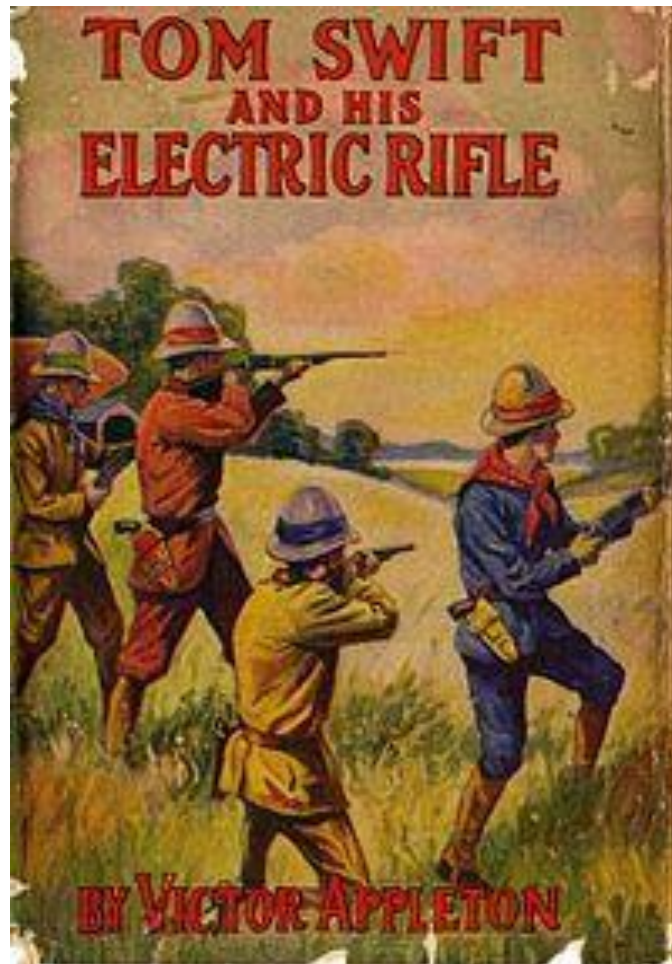
Pourquoi ?

Parce que ce ne sont pas des balles ordinaires que ce fusil lance, mais de petites capsules de verre - inventées par le chimiste autrichien Leniebroek - et dont j'ai un approvisionnement considérable. Ces capsules de verre, recouvertes d'une armature d'acier, et alourdies par un culot de plomb, sont de véritables petites bouteilles de Leyde, dans lesquelles l'électricité est forcée à une très haute tension. Au plus léger choc, elles se déchargent, et l'animal, si puissant qu'il soit, tombe mort. J'ajouterai que ces capsules ne sont pas plus grosses que du numéro quatre, et que la charge d'un fusil ordinaire pourrait en contenir dix.

Quand la réalité rejoint la fiction, encore une fois ... !



Voici également un lien vers [le texte en anglais de "Tom Swift and his electric rifle"](#)



**Or ... Daring adventures in elephant land
by Victor Appleton**



Quelques informations sur diverses déclinaisons de ces armes électriques

Données tirées de divers sites Internet ; certains articles s'évanouissent au fil du temps.

Les armes électriques et notamment le Taser s'utilisent de deux manières, soit **"en mode contact"** soit **"à distance"**.



En mode contact, l'arme est appliquée sur différentes parties du corps de la cible et constitue un instrument de "soumission par la paralysie et la douleur" (d'où ... la possibilité de l'utiliser pour la torture). Dans ce mode, l'arme à impulsion électrique peut se décliner sous différentes formes de **"poings, shokers, matraques ou bâtons" électriques !**



Utilisées à distance, ces armes électriques auront des portées différentes selon leur conception.



Le Taser tout d'abord, lance vers l'adversaire deux dards qui lui sont reliés par fil sur une distance d'environ 10 mètres et qui infligent à la victime une décharge paralysante pouvant aller jusqu'à 50.000 volts.



Mais on a inventé mieux encore, le fusil à pompe Taser XREP

Vous connaissiez les fusils à pompe, efficaces mais mortels. Vous connaissiez peut-être les armes Taser qui électrocutent en incapacitant à faible distance.

Il suffisait de combiner les deux.

Rappelons en effet le fonctionnement des ces armes à la mode. Les Tasers sont des armes à électrochoc. L'adversaire touché, le courant (haute tension mais avec intensité dosée) interfère brutalement avec les fonctions de ses muscles.

Jusqu'à présent, les Tasers avaient une portée limitée (quelques mètres) ; des fils munis de crochets étaient vivement projetés sur la personne cible puis le courant était délivré.



Avec un fusil à pompe, la portée devient bien plus importante ! Le fonctionnement du Taser XREP (eXtended Range Electronic Projectile = projectile électronique à portée étendue) est donc assez différent ... car il ne s'agit plus d'une arme spécifique mais d'une arme conventionnelle dont on change la cartouche pour une "électrique".

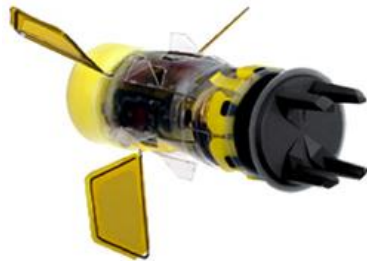


On combine ainsi la portée plus considérable d'un fusil à pompe (une trentaine de mètres) avec l'intérêt d'une action incapacitante.

La cartouche spéciale ne pèse que 2,4 grammes et ... un volume de 1,6 cm cube. La vitesse du projectile atteint les 100 m/s environ : il est donc impossible d'éviter sa trajectoire.

La balle Taser XREP possède un système de stabilisation tournoyant (ailettes) particulièrement élaboré. (Note : les balles de fusil à pompe, au canon lisse, sont rondes et ne tournent pas, d'où leur faibles précisions).

Une fois que le projectile atteint sa cible, le choc électrique est délivré et rend impossible pendant 20 secondes tout mouvement coordonné (défense, fuite) ; la police n'a plus qu'à appréhender tranquillement le sujet.



Caractéristique étonnante de cette munition non conventionnelle, elle possède 4 électrodes à l'avant ... et, une fois qu'elle a atteint sa cible, elle ne peut être retirée.

Quand quelque chose nous touche ainsi, le premier réflexe est de porter la main à l'endroit de l'impact ... et essayer de retirer ce qui accroche la peau. Ce faisant, on boucle le circuit électrique du système du projectile ; ce circuit permet donc de décharger le choc électrique ... à la main ... qui se crispe par réflexe, empêchant la victime de libérer la prise et accroissant l'effet d'électrocution. Vicelard mais efficace !

Reste à savoir si les forces de police ne seront pas enclines à faire usage de cette arme ... plus souvent afin de ne pas s'ennuyer à appréhender les suspects "manu militari" ... !



On suspecte les Tasers, armes supposées non létales, d'avoir causé la mort d'un certain nombre de personnes (grandissant) depuis 2001.



Ensuite, le Taser à longue portée

Petite limitation des armes Tasers : leur portée. Des recherches vont permettre de l'étendre.

Pour rappel, les Tasers font partie de la gamme des "Stun guns" (pistolets qui assomment). Ils agissent un peu sur le même principe que les fils de fer électrifiés des enclos pour vaches. Il s'agit donc d'une arme principalement employée pour stopper un agresseur ... en lui envoyant une "puissante" mais a priori "non mortelle" décharge électrique ... qui paralyse le système nerveux de la victime.

Les transformateurs électriques du pistolet agissent pour créer un courant de haute tension, soit entre 20 000 et 150 000 volts, mais par contre ... de basse intensité.

Les fléchettes sont reliées ... par des câbles conducteurs jusqu'au pistolet ; avec certains modèles, on peut alors envoyer d'autres décharges électriques.

Lorsqu'on appuie sur la détente, une cartouche de gaz contenue dans le pistolet éjecte les fléchettes vers l'avant du canon. Des sortes d'hameçons, sur la fléchette, percent les vêtements, s'accrochent à la peau et transmettent le courant.

Certains policiers ont pris l'habitude de montrer ... ce que cela fait ... entre eux !

Cette arme a engendré de nombreuses polémiques, surtout outre-Atlantique. En effet, elle est présentée comme non létale mais on dénombre certaines bavures, et des morts quand-même. On ne peut jouer impunément avec nos nerfs ... !

Par ailleurs, le fait qu'elle n'est soi-disant pas dangereuse fait que le porteur de l'arme n'hésite pas à appuyer sur la gâchette.



En fait la portée du Taser pourrait être significativement accrue si on trouve le moyen de garder une tension importante au niveau des fléchettes.

La portée conventionnelle des Tasers est en réalité limitée par les câbles qui envoient l'électricité jusqu'aux fléchettes : en général de 20 à 150 kilovolts.

Une possibilité pour accroître considérablement cette distance serait d'équiper la fléchette d'un matériau piézoélectrique qui ferait alors que la tension électrique ... dépendrait de la force de l'impact (*la propriété d'un matériau piézoélectrique étant qu'il se polarise électriquement sous l'action d'une force mécanique et, réciproquement, peut se déformer lorsqu'on lui applique un champ électrique*).

Cependant, puisque la vitesse des fléchettes décroît rapidement durant leur vol en raison de la résistance de l'air, l'impact ne pourrait être important qu'à des distances plutôt courtes.

Des inventeurs américains ont donc conçu un pistolet Taser qui peut délivrer 40 kilovolts sur une distance de 150 mètres environ et cela même si l'impact est faible.

L'astuce technique est que les fléchettes contiennent une petite charge explosive qui s'enclenche lorsque la cible est atteinte. Cette mini-explosion comprime le matériau piézoélectrique ... et, par cette action, génère une puissante décharge à haute tension à travers les électrodes en forme d'aiguilles ... qui transpercent la peau.



Parmi une multitude d'articles amenant aux questionnements soulevés par ces nouvelles armes, j'en ai sélectionné et retranscrit quelques-uns dans cette annexe (afin d'un peu en faciliter la lecture) ; ils m'apparaissent susceptibles d'alimenter quelques réflexions sur le sujet

Une simple recherche via Google donne accès à une multitude d'incidents ou de faits divers au cours desquels différentes armes à impulsions électriques ont été utilisées, "à distance" ou "en mode contact".

Ces articles font essentiellement état d'un grand nombre d'utilisations policières excessives et de faits divers délinquants, certains des plus sordides et d'autres parfois assez étonnants ! Les contrôles policiers amenant à la confiscation de ces armes, dont le port se trouve considéré comme illégal dans maints pays, foisonnent également sur la Toile ! Voilà qui explique peut-être qu'il s'y trouve assez peu de témoignages de "légitime défense" avec ces moyens de riposte, les personnes concernées préférant fort probablement la "discrétion" et appréciant surtout le fait de s'être favorablement sorties d'une très mauvaise situation !



On peut raisonnablement présumer ... que ce troisième type d'utilisation soit, dans les faits, passablement plus fréquent. Voici donc quelques articles choisis un peu au hasard ... mais aussi ... pour leurs caractéristiques bien différentes.

Et tout d'abord quelques utilisations policières ...

Les Tasers au Canada ... la mort de Robert Dziekanski

Édité sur le site Médiapart, le 22 mai 2008

**Par : Jean-Paul Brodeur (identifiant "Joseph Blot"),
Directeur du Centre international de criminologie comparée,
Université de Montréal.**

Alors que la France songe à équiper ses 17,000 policiers municipaux de pistolets Taser, le Canada ... songe à décréter un moratoire sur l'usage de ces armes à impulsion électrique.

Le 14 octobre 2007, Robert Dziekanski, un immigrant polonais débarquant au Canada pour venir y vivre avec sa mère déjà installée dans ce pays, est mort après avoir reçu plusieurs impulsions de pistolets Taser.

M. Dziekanski ne parlait que le polonais et fut bloqué pendant plus de sept heures à l'aéroport de Vancouver où il peina considérablement à remplir sans aide les premières formalités d'immigration. Quand il quitta les bureaux de l'immigration, il paraissait agité et les autorités de l'aéroport firent alors appel à quatre agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour l'intercepter. À leur arrivée, les policiers ordonnèrent à Dziekanski de se calmer ; celui-ci obtempéra. Mais malgré cela, ils utilisèrent leurs Tasers pour procéder à son arrestation ; le suspect s'évanouit sous les chocs et décéda peu après.

Toute l'intervention policière fut enregistrée par la caméra vidéo d'un témoin ... immédiatement confisquée par les policiers. Ce témoin eut recours au tribunal pour recouvrer son bien, qui lui fut restitué un mois plus tard à la suite d'un ordre du magistrat. La bande vidéo fut diffusée en boucle à la télévision canadienne et ses images firent rapidement le tour du monde.

Ces prises de vue où l'on voyait Robert Dziekanski ... recevoir au moins une autre décharge électrique alors qu'il s'était déjà écroulé sur le sol bouleversèrent l'opinion publique canadienne. Au Canada, pas moins de huit enquêtes officielles ont été instituées à la suite de la mort de Robert Dziekanski.

L'un des organismes qui poursuit une enquête - la Commission des plaintes du public contre la GRC - a rendu un rapport intérimaire en décembre 2007.

Le Taser a été adopté par 73 forces de police canadiennes ... la principale d'entre elles étant la GRC, qui a accumulé en six ans quelque 2,800 pistolets électriques et entraîné les deux tiers de ses 15,000 agents à les utiliser.

La GRC est le seul corps de police qui a ainsi armé la plupart de ses agents d'un Taser. Dans les autres corps, ceux-ci sont utilisés de façon plutôt restreinte par les unités spéciales.

La GRC est tenue de rapporter tous ses emplois du Taser et l'utilise en moyenne 500 fois par année.

D'après le rapport de la Commission précitée, ce dernier chiffre sous-estime l'usage de l'arme électrique. En comparaison, l'arme Taser n'est utilisée en moyenne ... qu'une cinquantaine de fois par année par les policiers québécois (au nombre de 15,000 également).

La firme Taser International fait la promotion de ses modèles de pistolet (M26 et X26) à l'aide d'un argument toujours repris : l'utilisation du Taser constitue une option de rechange offerte au policier dans des circonstances où il serait normalement contraint de recourir à son arme à feu.

Le Taser épargnerait ainsi des blessures, voire des vies, tant parmi les policiers que parmi les délinquants.



On peut démontrer que cet argumentaire est fallacieux. D'après les statistiques officielles du comté d'Orange en Floride, l'usage des armes à feu par la police est passé de 5 à 4 coups de feu par année de 1999 à 2001 (avec une pointe ... de 13 emplois de l'arme à feu en 2000).

Pendant la même période, l'usage du Taser est passé de 0 à 228 décharges par année). Il en va de façon analogue pour la GRC. Ses membres utilisent leurs armes à feu de façon relativement peu fréquente, alors qu'ils ont recours au Taser plus de 500 fois par année.

En outre, les statistiques de la GRC montrent que les utilisations par contact du Taser sont supérieures de 40% à ses utilisations à distance.

L'utilisation par contact du Taser ne se substitue pas à l'usage légitime de l'arme à feu.

Le policier peut en effet légitimement utiliser l'arme de service contre des individus dont le comportement est potentiellement meurtrier. C'est pourquoi on ne peut que difficilement imaginer qu'un policier s'approcherait physiquement d'un individu armé pour lui appliquer son Taser sur une partie du corps. Autant vouloir bastonner un malfrat brandissant son automatique.

Le Taser n'est donc pas un substitut à l'arme à feu. Il remplace plutôt, à moindre danger pour le policier, des façons alternatives de maîtriser un individu, telles que l'injonction, la contrainte physique (parfois mortelle, il faut le noter) ou la menace d'utiliser une arme à feu, qui est proportionnellement rarement suivie de son utilisation effective.

L'usage généralisé du Taser risque ainsi d'augmenter la brutalité de l'action policière.

On compte au Canada 17 décès homologués de personnes qui ont fait l'objet d'une décharge de Taser.

Un rapport d'Amnistie Internationale (2004) examine 74 décès qui se sont produits après administration d'une décharge électrique, parmi lesquels 21 cas ont fait l'objet d'une autopsie. Ce même organisme estime à 290 le nombre de décès subséquents à un emploi du Taser en Amérique du Nord, depuis 2001.

Les défenseurs du Taser et, au premier chef, la firme Taser International elle-même rétorquent ... qu'il n'y a aucun lien de causalité entre l'administration d'un choc électrique au moyen du Taser et le décès qui la suit, parfois de façon presque immédiate. Il n'y aurait qu'une simple succession ou concomitance dans le temps. Au soutien de cette affirmation, on attire l'attention sur une nouvelle maladie, le "délire agité", qui serait dans la plupart des cas le responsable véritable des décès attribués à l'action du Taser.

Une étude sur le délire agité, effectuée en 2004 par un policier de Victoria pour le compte ... du Centre canadien de recherches policières, est citée par la Commission des plaintes du public contre la GRC dans son rapport intérimaire.

D'après l'auteur de cette étude, le sergent Darren Laur, le délire agité se caractérise tout d'abord par les symptômes suivants : "force incroyable", "insensibilité à la douleur" et aussi ... "capacité d'offrir une résistance efficace à plusieurs policiers pendant une période prolongée". L'auteur ajoute toutefois ... qu'il faut se garder d'être la dupe de ces symptômes. La maladie véritable dont souffre la personne en proie au délire agité est une forme aggravée d'épuisement physiologique.



C'est à cet épuisement qu'il faut imputer le décès des personnes atteintes par une décharge de Taser ... mortes d'une attaque différée d'épuisement physiologique, où le Taser n'est pour rien. Le délire agité est taillé sur mesure pour la police :

d'une part, il justifie l'usage du Taser par le comportement forcené du patient ;

d'autre part, il disculpe d'avance l'utilisateur de l'arme électrique en provoquant lui-même la mort par affaiblissement physiologique, sur lequel le pistolet à impulsion électrique n'a aucun effet de précipitation.

On ne nous explique pas comment on peut déployer une "force incroyable" sur la longue durée tout en étant physiquement épuisé. L'étude précise qu'un généticien de Victoria a découvert qu'un Amérindien décédé après avoir subi le choc du Taser possédait un gène rare propre aux familles autochtones, qui aggravait les effets du délire agité.

Guidé par un collègue (sergent Chris Butler), l'auteur de l'étude a également appris que des animaux capturés, tels que les cerfs, les ours, les couguars et les mouflons, mouraient parfois subitement d'une "myopathie de la capture" dont les traits étaient tellement semblables à ceux des êtres humains atteints du délire agité ... que l'auteur n'aurait pu faire la différence entre ces pathologies s'il n'avait su qu'il lisait une étude vétérinaire sur les animaux (p. 36).

Molière aurait apprécié.

Laur, Darren, "Excited Delirium and its Correlation to Sudden and Unexpected Death Proximal to Restraint", Ottawa : Canadian Police Research Centre, September 2005 - Document TR-02-2005 sur le site www.cprc.org

En mai 2008, Radio-Canada rapporte qu'un homme de 82 ans a subi trois décharges de Taser, allongé sur un lit d'hôpital à Kamloops en Colombie britannique.

Cet homme souffrait d'insuffisance respiratoire et délirait quand son respirateur portable fonctionnait mal. C'est ce qui est arrivé ce 9 mai. Bien qu'ailité, il s'est mis à divaguer ... et a sorti un petit couteau de sa poche.

Les infirmières ont appelé la GRC et trois policiers se sont présentés. Lorsque le patient a refusé de rendre son couteau, le responsable a ordonné à ses hommes de choquer le patient parce qu'ils avaient ... du travail plus pressant à effectuer ce soir-là. Ce qu'ils firent, trois fois.

Si le patient était décédé, nul doute qu'il aurait constitué un cas classique de délire agité.

Interrogé plus tard par la presse sur sa décision, le caporal Scott Wilson a répondu : "qu'une personne ait 20 ou 80 ans, nous avons affaire à quelqu'un qui avait une arme mortelle à la main".

Les policiers souffrent souvent beaucoup plus de l'insécurité que les citoyens qu'ils sont censés protéger. C'est pourquoi on doit y penser à deux fois avant de leur fournir les moyens de décharger électriquement cette insécurité sur autrui.

21 mai 2008



Et ... [Toujours sur le site Médiapart](#) ...

Parce que les questions de sécurité en général ... et de police en particulier sont devenues si tendues, débattons.

Sur le rôle des uns et des autres.

Sur la politisation, ou non, de ces champs-là de la société.

Sur les doctrines nouvelles et les vieux réflexes.

Sur l'histoire et la sociologie de la sécurité en France, mais aussi ailleurs.

Édition : Police & Co



La police confond la canne d'un aveugle avec un sabre

Grande-Bretagne. La police britannique a présenté ses excuses ... à un aveugle contre lequel un agent a fait usage de son pistolet Taser, prenant sa canne blanche pour un sabre.

Mis à jour le 17-10-2012

L'incident s'est produit vendredi à Chorley, dans le Lancashire (nord-ouest de l'Angleterre) où les forces de l'ordre avaient été informées qu'un homme armé d'un sabre de Samouraï se promenait dans les rues de la ville. Son signalement avait été donné à toutes les patrouilles et ... un policier a cru avoir repéré le suspect en la personne d'un aveugle de 61 ans qui circulait avec sa canne blanche pour aller retrouver des amis au pub.

L'agent a demandé à l'aveugle de s'arrêter, mais celui-ci n'ayant pas obtempéré, il a tiré dans sa direction avec un pistolet Taser à impulsion électrique.

"Il est alors apparu que cet homme n'était pas la personne recherchée", indique le communiqué de la police.

Quand il a réalisé sa bétise, le policier a conduit la victime à l'hôpital pour s'assurer qu'elle n'était pas blessée. L'aveugle a expliqué ensuite qu'il avait entendu crier, mais n'avait pas compris ce qui se passait.

"Nous avons fait vivre à cette personne une expérience traumatisante et nous le regrettons profondément", s'est excusée la police du comté, qui a ouvert une enquête pour "tirer les leçons" de cet incident.

Le vrai porteur de sabre a été arrêté plus tard, selon la même source.

na/mg/dro (afp/Le Matin)

lematin.ch



Quelques utilisations délinquantes ensuite ...

Une agression au Taser ; un quadragénaire victime de voleurs peu arrangeants

Publié le jeudi 18 juin 2009

C'est une nuit plutôt électrique qu'a vécue un habitant de la rue Noël, à Waterloo. Mercredi vers 4h10, deux individus cagoulés se sont en effet introduits dans l'habitation de ce professeur âgé de 44 ans, non sans en avoir fracturé une porte-fenêtre.

Au cours de leur visite nocturne, ils sont tombés nez à nez avec le propriétaire des lieux ... réveillé suite à l'enfoncement de la porte !



Pas de quoi désarçonner les cambrioleurs. Sans piper mot, l'un d'entre eux saisit un Taser, un pistolet à impulsion électronique qui peut s'avérer dangereux pour les personnes cardiaques. Il tira dans le mollet du Waterlootois et lui asséna une puissante décharge électrique.

Ils se sont finalement enfuis lorsque la victime leur a annoncé qu'elle avait appelé la police dès qu'elle avait entendu du bruit. Le laboratoire de la police judiciaire est descendu sur les lieux dans l'espoir de trouver d'éventuelles empreintes ... !

DH.be

Agressé chez lui avec un Taser par deux individus cagoulés

Publié le 09/08/2013

Une violente agression a eu lieu hier matin dans le centre-ville de Foulayronnes.

Un jeune manutentionnaire de 20 ans qui partait travailler à 6 heures du matin a été surpris par deux individus cagoulés qui l'attendaient patiemment dans la cour intérieure de sa maison. La victime a été atteinte par un Taser, arme à forte impulsion électrique habituellement utilisée par les forces de l'ordre.

Le jeune homme a également été aspergé de gaz lacrymogène et un des deux malfaiteurs l'a également menacé avec un couteau placé sous sa gorge.

Un sordide guet-apens qui s'est joué à l'extérieur du domicile et dont le mobile est apparu d'emblée crapuleux ; les auteurs ont dérobé un ordinateur portable et 500 euros en liquide.

Mais une telle débauche de moyens pour un butin relatif, pose questions. Un Taser sert d'ordinaire à neutraliser des malfrats dangereux ou récalcitrants mais il semble que ce type d'arme, faisant partie de la dotation des policiers et des gendarmes, circule aujourd'hui librement sur Internet.

Avisés, les gendarmes ont procédé aux premières constatations avec l'appui des techniciens en investigations criminelles.

Le jeune qui a reçu ces décharges électriques et a été molesté a été examiné par un médecin.

Compte tenu de la gravité du mode opératoire et de l'embuscade tendue, le parquet a décidé de confier cette affaire criminelle de vol avec arme aux gendarmes de la section de recherches d'Agen.

L'heure est aux investigations techniques et scientifiques ...

L'étudiante paralysée au Taser et violée

Publié le 01-10-2011

Un étudiant en informatique est écroué depuis quelques jours après le viol d'une jeune fille de 17 ans à Labège-Innopole ... !

Il avait paralysé la victime à l'aide d'un Taser.

C'est une fin de journée cauchemardesque qu'a dernièrement vécue une jeune étudiante de 17 ans.

Installée depuis peu dans un campus étudiant près de Toulouse, elle a été violemment agressée à l'aide d'un Taser ... et violée. Au prix d'un incroyable courage, la victime a réussi à échapper à son agresseur ... arrêté peu de temps après par les gendarmes au pied de la résidence.

Mis en examen et écroué pour viol aggravé, l'accusé, un étudiant d'une vingtaine d'années ... inscrit dans une école d'ingénieurs en informatique, a très vite reconnu les faits.

Tout juste arrivée pour suivre ses études dans une résidence réputée tranquille à Labège-Innopole, la jeune fille est abordée un samedi, en fin d'après-midi, par un résidant.

Ce dernier l'attire habilement dans son appartement, en tentant de la mettre en confiance. L'étudiante est alors loin d'imaginer qu'il s'agit d'un piège. L'homme brandit un pistolet Taser qu'il pointe en direction de sa proie. Paralysée par l'impulsion électrique, la victime est tétanisée et s'effondre. Profitant de son état de faiblesse, son agresseur aurait abusé d'elle à plusieurs reprises.

Pétrifiée, la jeune fille qui a vu sa dernière heure arriver, aurait feint l'évanouissement pour éviter d'être à nouveau électrocutée.



Traumatisée

Extrêmement choquée, la jeune étudiante est malgré tout parvenue à rassembler le peu de force qu'il lui restait pour s'extraire de l'appartement de son agresseur. À moitié dévêtue, elle a rejoint la route avant d'être prise en charge par des passants qui ont donné l'alerte.

Traumatisée, l'étudiante a fini la nuit dans un centre hospitalier. Depuis les faits, la victime a quitté la résidence et bénéficie aujourd'hui d'un suivi médical.

Dernièrement, l'information judiciaire confiée à un juge devrait éclaircir les circonstances de cette affaire criminelle ... et surtout, lever le voile sur la curieuse personnalité de l'accusé. A-t-il agressé sexuellement d'autres jeunes filles ? Avait-il prémédité son coup ? Décrit comme un brillant étudiant, major de sa promotion, "ce garçon n'avait jamais fait parler de lui auparavant et rien ne laissait présager de tels agissements", assure un membre de cette résidence étudiante.

La victime, très entourée et soutenue par son avocate, Me Lise Daujam, tente à présent d'évacuer son profond traumatisme.



Et puis ... dans un registre relativement extraordinaire ... !
Un violoniste virtuose agressé au Taser pour son Stradivarius

Publié le 29 janvier 2014,

Récit.

Franck Almond s'est violemment fait dérober l'instrument de légende, lundi, à Milwaukee. Sa valeur est estimée à plusieurs millions de dollars.

STRADIVARIUS.



Franck Almond et le Stradivarius Lipinski

"Tous les violonistes ... voudraient jouer sur un Stradivarius de 1715". La phrase est signée de Franck Almond, premier violon de l'Orchestre symphonique de Milwaukee, et heureux détenteur d'un de ces rares instruments d'exception ... du moins jusqu'à lundi dernier. Le virtuose américain a en effet été victime d'un vol à main armée bien particulier ! Bien informé, son agresseur a pris la fuite avec le violon, rapporte le Guardian. Un instrument d'une valeur estimée ... à plusieurs millions de dollars.

Agressé au Taser sur un parking.

Nous sommes à Milwaukee, dans le Wisconsin, sur les bords du lac Michigan dans le nord des Etats-Unis.

En cette soirée de janvier, Franck Almond vient de se produire au sein d'une prestigieuse université protestante de la ville, le Wisconsin Lutheran College. Le soliste se trouve sur le parking de l'établissement quand soudain surgit un homme ... armé d'un pistolet à impulsion électrique de type Taser.

L'assaillant envoie une décharge au musicien, s'empare du bijou de Stradivari et prend la fuite en grimpant dans un véhicule conduit par un complice. Franck Almond gît alors sur le trottoir, encore paralysé par le coup de Taser.

Le célèbre Stradivarius Lipinski ...

Pour Edward Flynn, le chef de la police de la ville, l'instrument était bien la cible initiale du braqueur.

... connu dans le milieu des initiés comme le Stradivarius "Lipinski", en référence à Karol Lipinski, violoniste polonais et compositeur de renom au XIXe siècle, l'un des propriétaires de l'instrument.

Avant lui, au XVIIIe, le compositeur de la "Sonate des trilles du diable", Giuseppe Tartini, fut le premier détenteur de l'objet façonné en 1715, en plein âge d'or du luthier de légende.

... d'une valeur estimée à 3,5 millions de dollars.

Franck Almond avait financé un projet d'enregistrement retraçant en musique l'histoire de cet instrument. Il avait à l'époque réussi à réunir plus de ...

Le musicien vantait les mérites de son violon et de son projet dans une vidéo en ligne.

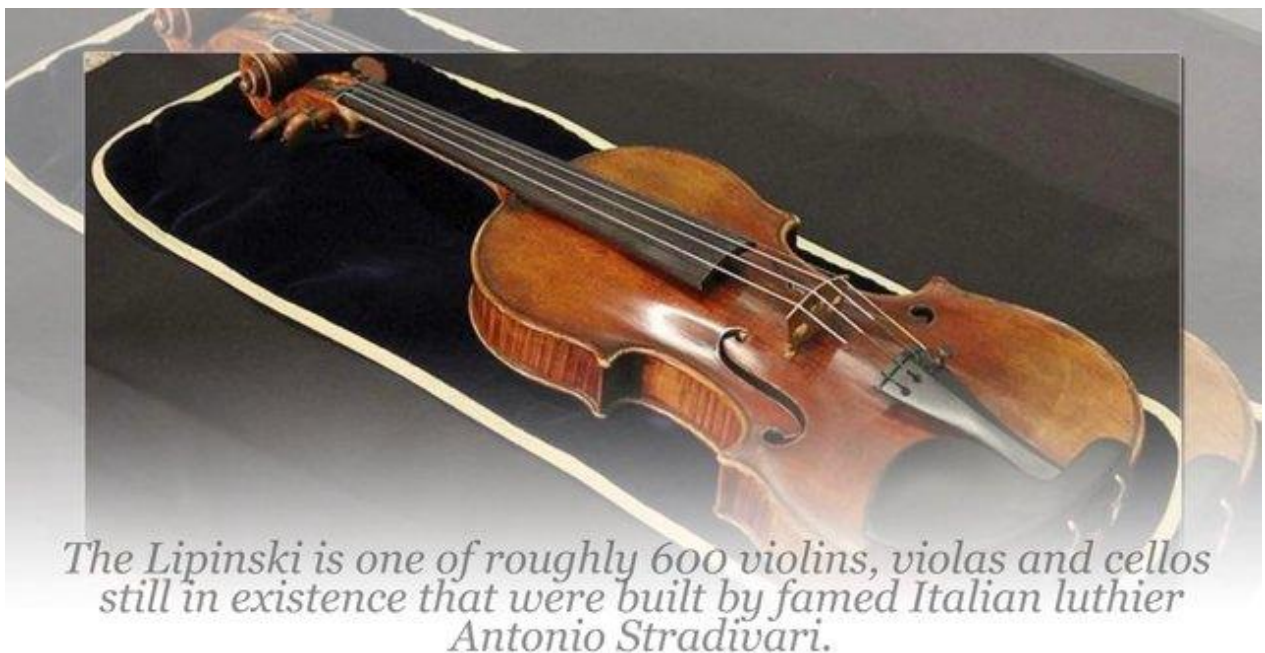


Le "Lipinski" n'appartenait pas au virtuose lui-même.

Franck Almond était en effet seulement bénéficiaire d'un prêt de ses véritables propriétaires, des anonymes qui auraient "des liens forts avec la ville de Milwaukee", selon le musicien. Franck Almond décrit l'instrument comme "capricieux", sonnant différemment d'un jour à l'autre, selon la température.

Une pièce d'exception qui a été jugée, par un marchand de violon de renom, d'une valeur comparable à celle d'un autre Stradivarius vendu en 2006. Et l'instrument avait alors été cédé pour la modique somme de 3,5 millions de dollars.

europe1



Et donc, la musique n'adoucit pas les mœurs de tout le monde



Défense personnelle avec ces armes ... et quelques risques ...

Un buraliste grièvement brûlé par son propre Taser

Posté le 08-12-2014

Auto-défense - Val-de-Marne - Vitry-sur-Seine

C'est ce qui est arrivé dimanche à un buraliste du Val-de-Marne. Alors qu'il était victime d'un hold-up, il a tenté de se défendre et d'immobiliser son agresseur avec un pistolet à impulsion électrique. Mais son arme s'est retournée contre lui.

Peu avant midi, un homme armé fait irruption dans la boutique. Menacé, le buraliste sort son Taser et appuie sur la détente ... ! Au même moment, le braqueur déclenche une bombe lacrymogène dirigée sur le commerçant. La réaction est immédiate ... le gaz s'enflamme au contact de l'électricité, brûlant fort grièvement le buraliste.

Selon Le Parisien, le malfaiteur a réussi à s'esquiver, emportant dans sa fuite quelques cartouches de cigarettes et un téléphone portable.

Le commerçant, lui, a été immédiatement amené à l'hôpital du Plessis-Robinson, dans les Hauts-de-Seine.

doctissimo.be



À méditer donc ...



Petit retour aux valeurs de certains arts martiaux

Et notamment ce principe édicté par Gichin Funakoshi ...



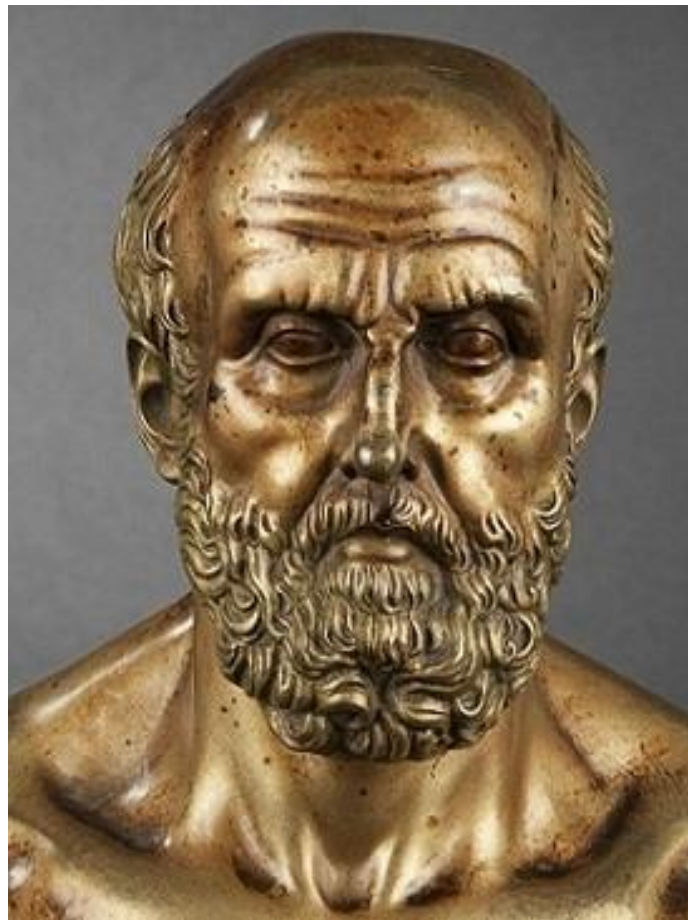
"Karate ni sente nashi" ; "pas de première attaque en karaté".
Les porteurs d'armes ... quelles qu'elles soient ... seraient bien avisés de s'en inspirer !



Karate-ni-sente-nashi ; (Jap) Dojo-kun* ; 2^{ème} des 20 règles (Shoto-niju-kun) de Funakoshi Gichin*, l'une des plus célèbres gravée sur la pierre de son mémorial élevé au temple Enkakuji de Kamakura. "Il n'y a pas de premier mouvement (attaque) en Karaté" ; cette sentence (Kaisetsu) résume toute l'attitude qui doit être à la base de la pratique du Karaté, comme des arts martiaux (Budo*) en général. Le premier mouvement, et même si de l'extérieur il peut être perçu comme une initiative d'attaque, doit être conçu comme une défense. Celui qui maîtrise la technique a du champ d'application possible pour celle-ci une vision différente issue du long processus de compréhension de la Voie des arts martiaux. Le maître d'art martial ne manifeste jamais aucune agressivité ... et la réponse qu'il peut être amené à donner lorsqu'une confrontation est inévitable ne saurait être qu'une défense, suivie d'une riposte contrôlée en fonction de l'agression. Ni agressivité, ni violence. C'est la raison pour laquelle le concept même de compétition sportive, où l'enjeu est dérisoire au regard de l'attitude qu'il convient d'avoir face à la vie et à la mort, est inconcevable dans l'optique d'un Karatédo traditionnel. Pire : en développant l'agressivité, l'assaut sportif va à l'encontre de la formation de l'homme telle qu'elle est prônée par le Budo* authentique. C'est également ce que rappellent les Katas classiques dont le premier mouvement est toujours une défense. Cette volonté de ne pas commencer le combat, la sérénité et l'harmonie qu'elle sous-entend, doit être présente au Dojo* comme dans toutes les choses de la vie. Il ne peut y avoir d'affrontement entre deux maîtres d'arts martiaux puisqu'aucun des deux n'éprouve le besoin d'engager une action toujours quelque part destructrice.

Karate-ni-sente-nashi : (Jap.) 空手無敵 Dojo-kun* : 2^e des 20 règles (Shoto-niju-kun*) **de** Funakoshi Gichin*, l'une des plus célèbres, gravée sur la pierre **de** son mémorial élevé au temple Enkakuji **de** Kamakura. « Il n'y a pas **de** premier mouvement (attaque) en Karaté » : cette sentence (Kaisetsu*) résume toute l'attitude qui doit être à la base **de** la pratique du Karaté, comme des arts martiaux (Budo*) en général. Le premier mouvement, et même si **de** l'extérieur il peut être perçu comme une initiative d'attaque, doit être conçu comme une défense. Celui qui maîtrise la technique a du champ d'application possible pour celle-ci une vision différente, issue du long processus **de** compréhension **de** la Voie des arts martiaux. Le maître d'art martial ne manifeste jamais aucune agressivité, et la réponse qu'il peut être amené à donner lorsqu'une confrontation est inévitable ne saurait être qu'une défense, suivie d'une riposte contrôlée en fonction **de** l'agression. **Ni** agressivité, **ni** violence. C'est la raison pour laquelle le concept même **de** compétition sportive, où l'enjeu est dérisoire au regard **de** l'attitude qu'il convient d'avoir face à la vie et à la mort, est inconcevable dans l'optique d'un Karatedo traditionnel. Pire : en développant l'agressivité, l'assaut sportif va à l'encontre **de** la formation **de** l'homme telle qu'elle est prônée par le Budo* authentique. C'est également ce que rappellent les Kata* classiques, dont le premier mouvement est toujours une défense. Cette volonté **de** ne pas commencer le combat, la sérénité et l'harmonie qu'elle sous-entend, doit être présente au Dojo* comme dans toutes les choses **de** la vie. Il ne peut y avoir d'affrontement entre deux maîtres d'arts martiaux puisqu'aucun des deux n'éprouve le besoin d'engager une action toujours quelque part destructrice.

Les anciens recommandaient déjà de progresser
dans la connaissance de sa propre personne



γνῶθι σεαυτόν

